



Comité économique et social européen

Groupe III – Catégorie "PME,  
artisanat et professions libérales"

Bruxelles, le 7 mars 2014

## CONVOCATION

Catégorie "PME, artisanat et professions libérales"

**M. Panagiotis GKOFAS**, porte-parole de la catégorie "PME, artisanat et professions libérales", vous invite à participer à la réunion qui se tiendra au siège du Comité (salle JDE 70), le **mardi 1<sup>er</sup> avril 2014 à 10 heures**. La réunion prendra fin à **13 heures**.

Le projet d'ordre du jour prévoit:

- 10 heures 1. Adoption de l'ordre du jour
- 10 h 10 2. Communications de **M. Panagiotis GKOFAS**, porte-parole de la catégorie
- 10 h 25 3. Mise à jour des activités réalisées en lien avec les priorités thématiques, suivie d'une séance de questions-réponses
- 10 h 40 4. Présentation de **Deborah DAWTON**, directrice, Design Business Association, suivie d'un débat
- 11 h 30 5. Débat sur "*Le financement participatif en Europe - Quelle serait la valeur ajoutée d'une potentielle action de l'UE*"<sup>1</sup> avec la participation de:
- **Maria Teresa FABREGAS FERNANDEZ**, DG MARKT, Unité G.3, Marchés des valeurs mobilières
  - **Daniel CLOQUET**, directeur du département Entrepreneuriat et PME de BUSINESSEUROPE
  - **Reine-Claude MADER**, membre du groupe III, porte-parole de la catégorie "Consommateurs et environnement"
  - **Oliver GAJDA**, président du *European Crowdfunding Network*
- 12 h 55 6. Conclusions

<sup>1</sup>

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/consultations/2013/green\\_paper\\_audit\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2013/green_paper_audit_fr.htm)

13 heures 7. Fin de la séance.

**Langues de travail:** EL-EN-FR

**Interprétation:** EL-EN-FR

---

**NB:** Les membres bénéficieront du remboursement des frais de transport et percevront des indemnités journalières pour la réunion, à condition d'avoir apposé leur signature sur la liste de présence.

Les membres qui ne peuvent assister à la réunion sont priés de bien vouloir en informer à l'avance le secrétariat de leur groupe afin que les dispositions adéquates puissent être prises pour l'interprétation des débats.